

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Commune de Clelles en Trièves

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni le 25 septembre au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Début de séance : 18 heures 30

Présents : Éric Chevillard, Antoine Fernandes, Christian Margueret, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche.

Absents : Delphine Chrétien, Jean-Marc Denier, Bruno Rouly, Véronique Mazur, Séverine Vial, Emeline Friedmann, Denis Dos Santos,

Pouvoirs : Bruno Rouly donne pouvoir à Alain Roche.

Secrétaire de séance : Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

Quorum non atteint : (7 présents et 1 pouvoir) : le conseil a procédé à des débats à propos des délibérations inscrites à l'ordre du jour, mais n'a pu délibérer de façon valable.

Le quorum n'étant pas atteint, le conseil municipal a été reconvoqué pour le lundi 30 septembre 2024, à 18 heures 30 avec un ordre du jour identique à celui proposé pour le 25 septembre.

Date de la convocation : 26 septembre 2024

Début de séance : 18 h 30

Présents : Éric Chevillard, Jean-Marc Denier, Antoine Fernandes, Christian Margueret, Véronique Mazur, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche.

Absents : Delphine Chrétien, Bruno Rouly, Séverine Vial, Emeline Friedmann, Denis Dos Santos,

Secrétaire de séance : Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

Quorum atteint : 9 présents.

ORDRE DU JOUR :

Vote du PV du conseil du 19 juillet 2024

Délibérations :

- Autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 du Cabinet médical (suppression article 8 « révision » à compter du 01/01/24)
- Remplacement clef déchetterie cassée ou perdue
- Autorisation à Monsieur le Maire de signer les devis des entreprises retenues pour les travaux de restauration du clocher de l'église (Tranche 1)

Questions diverses :

Démarrage travaux assainissement / eau potable « Centre Bourg »
Démarrage travaux panneaux photovoltaïques sur le toit de l'immeuble de la bibliothèque
Gestion du chien d'un habitant hospitalisé
Dossier Bistrot de la place

Date du prochain conseil

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2024 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.

DELIBERATIONS

DELIBERATION Numéro 01-09-2024

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE RENEGOCIER L'ARTICLE 8 DU BAIL SIGNE AVEC LA SCM CENTRE DE SOINS DE CLELLES

L'augmentation proposée à la SCM CENTRE DE SOINS DE CLELLES pour actualiser le loyer a paru très importante. Elle semble due à une erreur de calcul.

Il apparaît nécessaire de ne pas pénaliser par des frais importants de loyer le centre de soins qui permet à la commune de disposer de deux médecins, d'une pharmacie et d'autres personnels de santé.

Monsieur le Maire propose de renégocier avec les médecins l'article 8 du bail conclu avec la SCM CENTRE DE SOINS DE CLELLES afin de parvenir à un accord sur un montant de loyer raisonnable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition

Décision approuvée par 8 voix. Monsieur Antoine Fernandès s'abstient.

DELIBERATION Numéro 02-09-2024

REPLACEMENT CLEF DECHETTERIE CASSEE OU PERDUE

Une des clefs du cadenas qui permet de fermer la barrière d'accès à la déchetterie a été cassée.

Il convient de décider du prix demandé pour le remplacement de cette clef, qu'elle soit perdue ou cassée.

Monsieur le Maire propose de demander le prix coûtant de cette clé, c'est-à-dire 80 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix)

DELIBERATION Numéro 03-09-2024

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES DEVIS DES ENTREPRISES RETENUES POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE (TRANCHE 1)

Après ouverture des offres, les entreprises retenues pour la réalisation du marché de travaux pour la restauration du clocher de l'église sont :

- LOT 1 – MACONNERIE : entreprise GLENAT avec un devis de 30.133,97 euros hors taxe
- LOT 2 – CHARPENTE : entreprise EUROTOITURE avec un devis de 48.799,78 euros hors taxe
- LOT 3 – FERRONNERIE : entreprise SVVM avec un devis de 10.900 euros hors taxe

Après analyse des offres reçues pour l'appel d'offres concernant les travaux préalables à réaliser sur le clocher, et en lien avec l'architecte du patrimoine chargée de cette mission, Madame Amandine

Moskal, les entreprises ci-dessus ont été retenue car leurs devis sont les moins disants et correspondent aux critères définis par la DRAC.

Les travaux devraient commencer fin octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis concernés.

Décision approuvée par 8 voix. Monsieur Jean Marc Denier s'abstient.

QUESTIONS DIVERSES

Démarrage travaux assainissement / eau potable « Centre Bourg »

Monsieur Peybernès informe le conseil que les travaux d'assainissement doivent débuter le 18 novembre. Le chantier doit commencer au bas du village, d'abord par la traversée de la départementale 525 en face de la maison Arthaud et remonter ensuite progressivement. Ces travaux se feront par tranches successives. Pour la rue de l'hôpital, il y aura certainement des difficultés d'accès, mais elles concerneront certains tronçons les uns après les autres. Le stationnement des véhicules devra être envisagé sur des zones non impactées et les parkings divers dans la commune. L'enfouissement des réseaux secs se fera en principe au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Le chantier va très certainement se prolonger jusqu'à la fin du printemps 2025.

Démarrage travaux panneaux photovoltaïques Pichoud

Les travaux doivent commencer fin octobre. Un devis est attendu pour le déplacement de la cheminée qui crée une zone d'ombre préjudiciable au fonctionnement des panneaux. Un coffret électrique est prévu pour permettre de réinjecter l'électricité produite dans le réseau général. En autoconsommation, ces panneaux alimenteront en électricité tous les bâtiments communaux. En principe, le coût de cette installation devrait être amorti en huit ans.

Gestion du chien d'un habitant hospitalisé

Un habitant âgé de la commune a dû être hospitalisé en urgence, abandonnant dans son appartement son chien. Cet animal est resté enfermé dans son domicile pendant presque trois semaines. Étant de caractère plutôt difficile et habitué à vivre presque reclus et en la seule compagnie de son maître, il a été difficile de gérer la situation. Monsieur le Maire est allé vérifier plusieurs fois qu'il avait toujours de l'eau et lui permettre de sortir un instant pour faire ses besoins. Nous avons demandé l'aide d'une comportementaliste canine pour plus de sécurité. Finalement la Brigade de Protection Animale contactée a envoyé un jeune de la sécurité routière chargé de récupérer les animaux errants sur les autoroutes qui a réussi à le capturer et l'a emmené dans une pension pour chiens. La mairie s'est occupée de faire nettoyer l'appartement qui a été passablement souillé pour permettre le retour du locataire en toute sécurité.

Dossier Bistrot de place

L'association qui gère le bistrot de la place doit évoluer en incluant de nouveaux gérants. Le bail échoit en 2025. La location de la terrasse est maintenue au même prix que l'an dernier.

La date du prochain conseil n'a pas été fixée. La prochaine convocation comportera une demande de confirmation de présence en retour pour éviter les situations où le quorum n'est pas réuni.

Clôture de la séance à 19 h 30 heures.